

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 17 mai 2021

DATE DE LA CONVOCATION

07 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 29
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mai 2021

**L'an deux mil vingt et un
Et le 17 mai à 19h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Christian LALLERON**, Vice-président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-Sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-038-2021

Objet : Approbation des tarifs d'entrées à la baignade naturelle pour la saison 2021

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente en charge du développement touristique et de l'Opération Grand Site, rappelle que la baignade naturelle ouvrira pour la saison 2021.

Elle propose d'appliquer les mêmes tarifs que ceux des années précédentes. Les tickets d'entrées pour le Comité des Œuvres Sociales (COS) seront vendus au COS uniquement, celui-ci en assurera ensuite la vente auprès de ses bénéficiaires.

Ces tarifs prennent en compte différents critères dont un tarif spécifique pratiqué pour les trois dernières heures d'ouverture quotidienne, hors week-end et jours fériés.

Il est proposé de pratiquer des tarifs réduits pour les catégories suivantes, le tarif normal s'appliquant uniquement aux adultes de plus de 16 ans révolus :

Critères déterminants des différents tarifs réduits :

- Enfants de moins de 3 ans révolus : gratuit
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Centre de Vacances et de Loisirs (CVL) : pas plus de 50 enfants par jour et sur réservation

Les carnets :

- Carnet de 10 entrées : il ne concerne pas les groupes et les centres de loisirs. Les carnets donnent droit à 10 entrées pour le prix de 9 entrées.

Grille des tarifs :

		Saison 2021		
		11h - 20h 11h - 19h		17h - 20h (hors week-end et jours fériés)
		Unité	Carnet de 10 entrées	Unité
Tarif normal	Adultes (+16 ans)	5,50 €	49,50 €	3,30 €
Tarif réduit	Enfants (gratuit < 3 ans)	3,30 €	29,70 €	2,20 €
ALSH et CVL (gratuit pour les accompagnateurs)	Communauté de communes du Grand Chambord	2,20 €		2,20 €
	Hors Communauté de communes du Grand Chambord	3,30 €		3,30 €
Tarif COS	Adultes	3,30 €		
	Enfants	2,20 €		

Pour les tarifs du COS il est précisé que ceux-ci s'appliquent dans la limite de 50 unités pour la saison 2021 (unité valable pour la saison 2021 et 2022 uniquement).

Les moyens de paiement autorisés :

Pour les droits d'entrée :

- Espèces
- Cartes bancaires
- Chèques
- Chèques vacances : pas de rendu de la monnaie
- Passeports temps libre : pas de rendu de la monnaie

Madame la Vice-présidente propose également d'attribuer 10 entrées gratuites à chaque agent employé par la Communauté de communes du Grand Chambord.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte les tarifs d'entrée à la baignade naturelle présentés ci-dessus pour la saison estivale 2021.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.



**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,**

Christian LALLERON